QUESTIONS DU 09/11/2026 :

Dans le cadre de la préparation de notre offre pour la consultation citée en objet, nous vous remercions de bien vouloir nous apporter les précisions suivantes, conformément à l'article 7 du règlement de la consultation.

Périmètre et audit de 2022

1. **Bâtiments couverts par l'audit de 2022.** Pouvez-vous indiquer la liste des bâtiments de l'annexe patrimoniale couverts par l'audit énergétique réalisé en 2022 ? Le forfait de la phase 3 doit couvrir le classement entre audit complet et vérification-actualisation, qui ne sera arrêté qu'à l'issue de la phase 2 ; cette information est nécessaire pour établir un prix réaliste.

Ces éléments seront ajoutés dans une mise à jour du tableau patrimonial qui sera fourni au cours de la semaine du 16 novembre.

2. **Forme de l'audit de 2022.** Sous quelle forme cet audit sera-t-il transmis : rapports seuls, ou également données d'entrée et fichiers de calcul dans leur format natif ? Pouvez-vous préciser le nom du prestataire qui l'a réalisé, afin que les candidats puissent vérifier l'absence de conflit d'intérêts au sens de l'article 15.4 du CCTP ?

Fiches de synthèse par scenario et bâtiment, Etat des lieux par bâtiments, pas de fichiers natifs.

Le précédent audit a été réalisé par la société S2T.

3. **Surfaces.** Pouvez-vous communiquer les surfaces non renseignées dans l'annexe patrimoniale (salle Malesherbes, salle de danse, office de tourisme, foyer Freddy Leroux, salle de musculation) et confirmer la surface de 82 m² indiquée pour la salle Montesquieu ?

Ces éléments seront ajoutés dans une mise à jour du tableau patrimonial qui sera fourni au cours de la semaine du 16 novembre.

4. **Contenu de l'annexe patrimoniale.** L'article 5.1 du CCTP prévoit que l'annexe indique, pour chaque unité, un identifiant unique, le statut de chaque information (renseigné, indicatif, non renseigné, à confirmer), le statut de propriété et d'occupation, ainsi que les installations partagées. Ces éléments ne figurant pas dans l'annexe publiée, une version complétée est-elle prévue ?

Ces éléments seront ajoutés dans une mise à jour du tableau patrimonial qui sera fourni au cours de la semaine du 16 novembre.

5. **Logements et installations partagées.** Les logements de fonction et de gardien (mairie annexe, crèche de la Muette, école Alain-Ledreux, RPA) sont-ils compris dans le périmètre ? La chaufferie du lycée Jean Cocteau, qui dessert l'école maternelle Jean Cocteau, est-elle également comprise ? Dans la négative, quelles sont les limites de prestation ?

Les logements indiqués sont inclus dans le périmètre, car intégré dans l'enveloppe des bâtiments.

La chaufferie du collège Jean Cocteau est hors périmètre, se concentrer ici sur le réseau secondaire et les terminaux de chauffage

Marché d'exploitation-maintenance CVC

6. **Marché CVC de 2024.** Pouvez-vous indiquer le titulaire de ce marché, sa date d'échéance, les bâtiments couverts et les postes concernés (P1, P2, P3) ? Ces informations sont nécessaires à la déclaration d'indépendance des candidats (article 15.4 du CCTP) et à l'analyse de l'articulation avec un éventuel MGP (articles 7 et 22).

La société Gesten est titulaire de ce marché, pour les postes P1, P2 et P3.

Tous les sites de l'annexe patrimonial sont inclus dans ce contrat.

Données

7. **Accès direct aux données de comptage.** La Ville acceptera-t-elle de signer, au démarrage de la mission, un mandat autorisant le titulaire à récupérer directement auprès d'Enedis et de GRDF les données de comptage de ses points de livraison ?

La Ville signera ce mandat

8. **Points de livraison.** Pouvez-vous communiquer, pour chaque bâtiment de l'annexe patrimoniale :

- la liste des points de livraison d'électricité (identifiants PDL/PRM, segment C2 à C5, puissance souscrite) ;
- la liste des points de livraison de gaz (identifiants PCE, tarif d'acheminement) ;
- les compteurs communs à plusieurs bâtiments ;
- l'existence d'une télérelève, d'un sous-comptage ou d'une supervision déjà exploités ?

Pouvez-vous également préciser sous quelle forme se présente le travail de reconstitution des consommations engagé depuis 2019 ? Ces éléments permettront de dimensionner la collecte et de lancer l'accès aux données dès la notification.

Les éléments concernant les segments, puissance souscrite seront intégrés à l'annexe patrimonial fournir la semaine du 16 novembre.

Les autres éléments seront fournis après notification.

Le travail de reconstitution des consommations sera fourni sous forme de tableau Excel, par site et par mois.

Organisation, calendrier et budget

9. **Calendrier.** Quelle est la date prévisionnelle de notification du marché et de démarrage de la phase 1 ?

Courant janvier pour la notification, démarrage de la phase 1 fin janvier début février.

10. **Réunions.** Les réunions comprises dans les forfaits de la DPGF doivent-elles se tenir en présentiel, ou une partie peut-elle se tenir à distance ?

Les réunions pourront se tenir en distanciel selon les cas, le choix sera à la discrétion du maitre d'ouvrage

11. **Tableau de suivi réglementaire.** L'article 4.5 du CCTP mentionne un tableau de suivi réglementaire (L01) « annexé au DCE », qui n'est décrit que comme livrable dans l'annexe Jalons et livrables. Existe-t-il un tableau initial fourni par la Ville, ou doit-il être constitué par le titulaire ?

Il doit être constitué par le titulaire.

12. **Enveloppe prévisionnelle.** La Ville peut-elle indiquer l'enveloppe budgétaire prévisionnelle allouée à la tranche ferme et à la tranche optionnelle, afin de permettre aux candidats de dimensionner leurs moyens de manière cohérente avec ses attentes ?

Aucune enveloppe prévisionnelle ne sera indiquée par la Ville.

Nous vous remercions par avance de vos réponses et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.